



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS  
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

## **Vernissage de l'exposition consacrée à René Cassin**

**« René Cassin, un combattant pour la paix »**

**Bibliothèque Nationale et Universitaire**

Discours de Mattias Guyomar

*Strasbourg, le 10 avril 2026*

*Monsieur le directeur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg,*

*Monsieur l'Ambassadeur,*

*Monsieur le Président de la Fondation René Cassin,*

*Chers toutes, chers tous,*

Je tiens tout d'abord à remercier le directeur de la BNU, *cher Nicolas Tocquer*, pour son invitation à prononcer ces quelques mots aujourd'hui, en ma qualité de Président de la Cour européenne des droits de l'homme, en l'honneur de celui que nous célébrons tout au long de cette année 2026 marquée par le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition.

Après avoir eu le plaisir de préfacer le catalogue de cette « exposition-dossier », je suis particulièrement heureux d'être parmi vous ce soir pour son vernissage et je me réjouis de découvrir les pièces qui la composent.

Je suis ému de prendre la parole en ce lieu emblématique, cette bibliothèque de recherche de référence, qui est aussi un lieu culturel incontournable œuvrant à l'accessibilité du patrimoine et à la diffusion des savoirs pour toutes et tous, une bibliothèque ouverte sur la cité au cœur de la « capitale de l'Europe », symbole de la réconciliation et de la paix retrouvée, qui accueille le siège du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne.

Ce beau projet d'exposition sur René Cassin est né de la volonté de la BNU de partager avec le plus grand nombre le destin exceptionnel de cet homme qui, toute sa vie, s'est battu pour défendre les droits humains, et pour promouvoir la justice et la paix.

Le 27 mars dernier, nous avons rendu hommage à René Cassin au Palais des droits de l'homme, lui qui fut le premier juge français à la Cour et son deuxième président. En votre compagnie à tous les trois, *cher Nicolas Tocquer, cher Pap Ndiaye et cher Emmanuel Decaux*, et également en présence de Laurent Fabius, nous avons baptisé la salle de séminaire « salle René Cassin » et inauguré l'exposition permanente *René Cassin : Patriote de l'Universel*, dans cette même salle. En faisant de cette pièce un lieu de mémoire, nous avons souhaité inscrire son héritage dans les murs.

J'invite toutes celles et ceux qui le souhaiteraient à venir découvrir cette exposition à la Cour, qui s'inscrit dans notre volonté partagée de faire connaître l'œuvre et l'esprit de René Cassin. Le jour de cette inauguration, nous avons également accueilli à la Cour la finale de la 41<sup>e</sup> édition du Concours de plaidoirie René Cassin, ouvrant nos portes à des centaines d'étudiants engagés au service des droits humains garantis par la Convention européenne des droits de l'homme, ce traité de l'humanisme juridique dont nous avons fêté les 75 ans l'année dernière.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Il me semble que les jeunes générations connaissent encore trop peu l'histoire de René Cassin et que faire vivre sa mémoire ne peut se résumer à un exercice de commémoration figée. C'est pourquoi il est tout à fait essentiel d'ouvrir ainsi les portes de notre Palais au public, en particulier aux jeunes générations, pour faire vivre à la fois les droits protégés par la Convention, que nous avons toutes et tous en partage, et, lorsque l'occasion se présente, pour célébrer les grandes figures qui les ont fait vivre.

Une inauguration similaire aura d'ailleurs lieu en septembre prochain à la Cour, cette fois en l'honneur de la première femme juge, Helga Pedersen, élue au titre du Danemark, dans le prolongement de la première manifestation de ce type organisée en septembre dernier en l'honneur de l'ancien président Luzius Wildhaber.

Comme un écho à l'exposition de la Cour dédiée au « Patriote de l'Universel », votre exposition dédiée au « Combattant pour la Paix » qu'était René Cassin en ce lieu hautement symbolique dédié à la connaissance et à la transmission du savoir, nous invite à tirer les enseignements des nombreuses leçons léguées par ce « professeur d'espoir ».<sup>1</sup>

Permettez-moi de rester quelques instants sur le lieu où nous nous trouvons ce soir, qui fait face au Palais du Rhin, où en janvier dernier, je suis intervenu dans le cadre des Rencontres culturelles franco-allemandes organisées par la DRAC sur les liens entre la Cour européenne et la culture. Le Palais du Rhin comme la BNU sont emblématiques – style néo renaissance de la Neustadt, tout en contraste architectural après une entière modernisation de l'intérieur s'agissant de la BNU - de la richesse de l'Europe, de cette capacité à puiser dans ce qui nous rassemble, dans le plein respect de nos différences, la volonté d'inventer un avenir partagé, de reconstruire la paix après tant de guerres.

Fruit d'une culture, acte de langage, le droit est un instrument vivant au service d'une grammaire sociale à inventer en permanence. La culture, le langage et le droit sont le propre de la personne humaine, son expression même. C'est à ce titre que les droits fondamentaux sont universels : fondamentaux car fondé par la personne humaine et au fondement de l'humanité ; universels car irréductiblement, attachés à la dignité de la personne humaine, inhérents à son être même. La culture comme le droit apparaissent ainsi comme des chemins d'humanité, porteurs des mêmes idéaux, des mêmes valeurs.

La BNU où nous nous trouvons ce soir nous renvoie à la matrice commune du droit et de la culture : l'humanisme, dont l'espace rhénan fut le berceau et je pense non seulement aux manuscrits d'époque médiévale présents ici, d'origines locale ou européenne, et aussi plus lointaines comme les séries arabes, persanes, sanscrites, mais également à la Bibliothèque humaniste de la ville de Sélestat qui abrite cette collection exceptionnelle appartenant à Beatus Rhenanus et qui a été classée par l'UNESCO au registre de la Mémoire du monde en 2011. René Cassin fut d'ailleurs en 1942 l'un des co-fondateurs de l'UNESCO, ce projet qui porte à l'échelle internationale et au nom des valeurs universelles, la coopération dans tous les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

Celui qui fut tout au long de sa vie d'abord et avant tout le « Professeur Cassin » réunit dans sa propre personne et au fil de son parcours d'humanité les forces et les talents de l'universitaire, du législateur, du juge et du combattant. Il était et est toujours resté, au plus profond de lui-même, un enseignant. Agrégé de droit en 1919, il fut professeur à la faculté de droit de Lille avant, en 1929, d'être nommé professeur de droit à la faculté de Paris. Initialement tourné vers les champs du droit qui régissent les rapports entre individus, le droit civil et le droit international privé, René Cassin se familiarise avec le droit public et le droit international lorsqu'il intègre la délégation française de l'Assemblée générale de la Société des Nations à Genève en 1924.

Couvrant ainsi tous les champs juridiques, il n'eut de cesse d'agir pour et par le droit.

---

<sup>1</sup> Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, lors de la cérémonie d'entrée de René Cassin au Panthéon, Paris, lundi 5 octobre 1987.

Des années plus tard, lorsqu'il est nommé rapporteur du projet de Déclaration au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies qu'il réussit à faire dénommer « Universelle » et non « Internationale » comme initialement prévu, René Cassin eut l'occasion de traduire sa pensée en acte, faisant, une nouvelle fois, du droit une véritable langue de l'action capable de transformer les utopies en réalités.

Telle est l'une des leçons que nous devons retenir de René Cassin : humanisme et universalisme sont indissociables.

En signant ce qu'il appelait « l'ascension définitive de chaque être humain au rang de (...) sujet du droit des gens »<sup>2</sup>, la Déclaration Universelle reconnaît, pour la première fois dans l'Histoire, la valeur essentielle et fondamentale de la vie et des qualités humaines.

La Convention européenne quant à elle, selon ses propres mots, « fille aînée »<sup>3</sup> de la Déclaration universelle, en constitue le prolongement et la déclinaison à l'échelle européenne de même que le mécanisme de garantie collective qu'elle met en place et la supervision judiciaire confiée à la Cour européenne en consacrent l'aboutissement. La Convention est « un instrument consacré à la sauvegarde des libertés essentielles : une réalité vivante, une création continue vers le progrès, et non un texte statique et figé » pour citer René Cassin<sup>4</sup>.

Le système de la Convention réalise en effet l'idéal poursuivi par René Cassin tout au long de sa vie : faire de l'individu un sujet direct de droit international « bénéficiant d'une protection effectivement sanctionnée, grâce au contrôle d'une juridiction »<sup>5</sup>, une juridiction qui « transperce [...] l'écran de l'État pour atteindre l'individu, sujet immédiat du droit international, titulaire de droits et de devoirs »<sup>6</sup> pour reprendre les termes de Robert Badinter.

Sa préoccupation première demeura toujours la consécration pratique des droits humains, afin qu'ils deviennent véritablement « les droits *vécus* des gens ». Il le rappelait avec force : « une démocratie ne mérite ce nom que si les droits de l'homme bénéficient d'une protection effectivement sanctionnée par une juridiction »<sup>7</sup>. « Le droit est illusion », disait-il encore, « si ses principes n'ont pas de substance claire, s'il n'y a pas de juges ni de sanctions »<sup>8</sup>.

Pour lui, « le droit n'était pas un jeu savant, détaché des réalités, mais le combat séculaire des valeurs humanistes pour transformer les utopies en réalités »<sup>9</sup>, écrit Emmanuel Decaux, cette utopie – celle de la paix et de la fraternité – dont il considérait la réalisation dépendante du respect effectif et universel des droits de l'homme.

Une autre des leçons du professeur Cassin, du Patriote de l'Universel, du « Combattant pour la paix » ainsi que le titre votre exposition, est donc qu'il n'y a pas meilleure façon d'organiser la paix que par le droit et la justice.

Il disait en 1970 : « les droits de l'homme sont une des rares pièces du grand système qui peut permettre d'organiser la paix. D'abord la paix civique interne : la protection des droits de l'homme est un grand élément de la paix à l'intérieur du pays ; [ on ne peut pas laisser des gens faire des attentats

---

<sup>2</sup> René Cassin, « La charte des droits de l'homme », Conférence Nobel, Oslo, 11 décembre 1968.

<sup>3</sup> Discours du Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme René Cassin au Colloque de Vienne, 13 octobre 1965, document des archives de la Cour européenne des droits de l'homme.

<sup>4</sup> Colloque de Vienne 13 octobre 1965

<sup>5</sup> René Cassin, préface au livre de Letourneur et Méric, *Conseil d'État et juridictions administratives* (Paris, 1955), cité dans Marc Agi, « René Cassin et la recherche de la justice », dans *Actualité de la pensée de René Cassin : Actes du colloque international organisé par l'Association pour la fidélité à la pensée de René Cassin*, rééd., éd. orig. publiée par le Centre national de la recherche scientifique, 1981, 34.

<sup>6</sup> Idem.

<sup>7</sup> René Cassin, *Préface au livre de Letourneur et Méric, Conseil d'État et juridictions administratives*, Paris, 1955.

<sup>8</sup> René Cassin, cité par Marceau Long dans *René Cassin et l'École Nationale d'Administration*, La Documentation Française, Paris, 2004.

<sup>9</sup> Emmanuel Decaux, *René Cassin, un soldat du droit*, 2026, page 8.

impunis contre les autres. ] Mais elle peut être également, et elle est, un instrument de la paix internationale en réprimant les attentats, soit contre les individus, soit contre les collectivités. »<sup>10</sup>

Ayant traversé les tragédies du XX<sup>e</sup> siècle, René Cassin sait combien la paix demeure fragile, combien la guerre reste en veille, « comme une nuée dormante porte l'orage »<sup>11</sup> dans les sociétés. « Combattant de deux guerres »<sup>12</sup>, Prix Nobel de la Paix en 1968, il mesure pleinement que l'homme « ne peut agir efficacement seul. Il doit se sentir soutenu par la compréhension et la volonté de tous les autres »<sup>13</sup>. Et à cet égard, il ne saurait y avoir de trop-plein. La réalisation des idéaux de paix et de justice exige en effet une mobilisation collective, l'engagement de toutes et tous.

Le 3 décembre 1922, à l'Assemblée générale de l'Association française pour la SDN, René Cassin expliquait qu'il existe : « Une autre manière de faire la guerre : c'est de travailler à en éviter le retour (...) car c'est seulement ainsi que l'idéal de paix pour lequel tant d'hommes sont morts et pour lequel la France a fait tant de sacrifices se réalisera progressivement. »<sup>14</sup>.

Ainsi que l'a dit en 2017, le deuxième président français de la Cour, mon ami Jean-Paul Costa, « les idées de René Cassin ont eu de son vivant et après une influence importante et salutaire. Leur rayonnement concret est encore plus indispensable aujourd'hui. Le monde est en proie à des tensions, est agité par des forces les unes souterraines, les autres visibles, qui sont hostiles, parfois violemment, aux droits les plus fondamentaux. À l'universalité des droits de l'homme prêchée par René Cassin répond l'universalité des menaces aux droits de l'homme et de leurs violations »<sup>15</sup>.

Porteur de la « protestation de la conscience universelle », René Cassin continue, par sa parole simple et puissante, de sonner l'alarme : « Tant qu'il y aura de l'injustice à l'égard d'un seul homme, nous ne pourrons pas avoir la conscience tranquille ». Cinquante ans après sa disparition, son héritage nous oblige.

Par les leçons qu'il nous livre, la cohérence profonde de sa pensée et de son engagement, l'optimisme de sa volonté, son inébranlable persévérance et l'exemple exigeant de son action, il nous inspire et nous rappelle à nos devoirs.

Je vous remercie.

---

<sup>10</sup> Extrait d'une interview de René Cassin par René Duval, Paris, 1970, *Bulletin de l'Association pour la Fidélité à la pensée du Président René Cassin*, n.2, mai 1980.

<sup>11</sup> Jean Jaurès, « Discours à la Chambre des députés, 7 mars 1895 », dans *La Paix et la démocratie* (Centenaire de la naissance de Jean Jaurès, 1859-1914), Paris, Éditions sociales, 1959.

<sup>12</sup> René Cassin, « Discours de réception du Prix Nobel de la paix », Oslo, 10 décembre 1968.

<sup>13</sup> René Cassin, « Discours de réception du Prix Nobel de la paix », Oslo, 10 décembre 1968.

<sup>14</sup> René Cassin, 1887-1976, Prix Nobel de la Paix, Père de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Perrin

<sup>15</sup> Allocution de Jean-Paul Costa, Revue trimestrielle des droits de l'homme, 28e année, numéro 109, 2017 page 738